



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Rapport

Causerie électorale sur les violences envers les femmes en politique et dans les parlements : enjeux et pistes de solutions

Contexte

Le 2 février dernier, le Forum des femmes du Réseau des compétences électorales francophones organisait une causerie électorale sur les violences envers les femmes en politique et dans les parlements. À cette occasion, madame Brigitte Filion, consultante en égalité hommes et femmes à l'Union interparlementaire (UIP), a présenté le fruit des travaux de cet organisme sur ces questions.

Elle a d'abord présenté les définitions et les types de violences (physique, psychologique, économique et sexuelle), puis elle a exposé leur ampleur et les enjeux qui y sont associés. M^{me} Filion a présenté les résultats de trois études publiées par l'UIP portant sur le sexisme, sur le harcèlement et sur la violence à l'encontre des femmes dans les parlements [du monde \(2016\)](#), de l'[Europe \(2018\)](#) et de l'[Afrique \(2021\)](#). Ces études traitent de plusieurs enjeux et proposent des actions prioritaires à mettre en œuvre pour mettre fin à la violence envers les femmes en politique et dans les parlements. Ces publications abordent notamment les formes que prend cette violence dans l'espace privé et dans l'espace public, y compris en ligne. Elles décrivent également comment les discriminations multiples et croisées peuvent accroître de manière exponentielle la violence fondée sur le genre pour certaines femmes parlementaires. Vous pouvez consulter sa présentation PowerPoint.

Près de 40 personnes, représentant environ 14 organismes de gestion des élections francophones et six partenaires internationaux du RECEF, étaient présentes lors de cet événement. La période d'échange qui a suivi la présentation de M^{me} Filion a été riche, permettant la mise en commun d'expériences, de témoignages et de pistes de solutions. En voici une synthèse.

Synthèse des échanges

La tendance quant à la situation des femmes dans les parlements

La moyenne de la représentation des femmes dans les parlements est de 26,5 %¹. La progression est constante, mais trop lente pour atteindre les objectifs de développement du millénaire. Il existe donc

1. Parline UIP, situation au 1^{er} janvier 2023.

toujours des freins importants pour les femmes souhaitant se lancer en politique. La violence envers celles qui sont en politique en fait partie.

Depuis que l'UIP a réalisé cette étude, en 2016, le phénomène de la violence envers les femmes en politique est moins tabou et les femmes osent davantage en parler. Cette ouverture pourrait s'expliquer, en partie, par l'effet d'entraînement du mouvement international de dénonciation des violences sexuelles, le mouvement #metoo, qui a libéré la parole des femmes, y compris dans le domaine politique. Malgré cela (et malgré des avancées notables en Europe, par exemple), la situation demeure inégale d'un État ou d'une région du monde à l'autre. Le sujet demeure délicat.

L'encadrement législatif

La prise en compte de ce phénomène est très récente, tout comme son encadrement législatif, lorsqu'il existe.

Certains pays latino-américains ont récemment adopté des lois qui rendent la violence électorale et la violence envers les femmes en politique explicites. Ces lois prévoient des sanctions, ce qui représente une avancée intéressante. Dans certains cas, le code électoral lui-même a été modifié en ce sens.

Au Bénin, le harcèlement sexuel était commun partout dans la société. En 2021, une loi encadrant la violence envers les femmes a été adoptée dans ce pays; la situation évolue dans la bonne direction. De plus, la mise en place de mesures législatives, sous la forme de sièges réservés, a permis au pays de compter désormais plus de 25 % de femmes députées (28 femmes ont été élues grâce aux 24 sièges réservés sur 109).

La mise en application et le suivi des lois qui encadrent les violences à l'encontre des femmes en politique et pendant les élections constituent des défis importants. L'exemple de la Tunisie, où une loi électorale votée en 2017 avait permis des avancées en matière d'égalité, mais où des reculs importants ont été observés à la suite de récentes réformes, illustre bien le besoin de suivi.

L'importance de la formation et des mécanismes pour dénoncer les violences et pour soutenir les femmes

L'UIP encourage les parlements à adopter et à contrôler la mise en œuvre de cadres législatifs et d'autres mesures spécifiques afin de prévenir et d'éradiquer la violence à l'encontre des femmes, y compris en politique et dans les parlements. L'organisation offre également des formations dans les parlements afin de sensibiliser les législateurs au suivi de l'application des lois sur les violences envers les femmes. La formation sur les enjeux liés à ces violences telles qu'elles se manifestent dans le monde politique est essentielle pour sensibiliser toutes les parties prenantes et le personnel responsable (médias, police, partis politiques, milieu judiciaire, etc.). Ces violences ne doivent plus être tolérées ni considérées comme faisant partie de la politique.

Ces formations doivent avoir lieu dans les milieux de travail, au sein du parlement, une fois les élections terminées. Le harcèlement psychologique et sexuel et dirigé envers les femmes élues et fonctionnaires y est présent. Souvent, dans les parlements, aucune mesure, aucun mécanisme n'existe pour déposer des plaintes ou pour dénoncer des actes, encore moins pour en faire le suivi ou pour offrir du soutien aux femmes qui en sont victimes. La mise sur pied de mécanismes de signalement confidentiels est incontournable. À l'aide de [lignes directrices](#), l'UIP soutient les parlements en leur offrant des conseils et des informations pratiques sur la manière de concevoir et de mettre en œuvre des politiques visant à prévenir et à éliminer le sexisme et la violence sexiste au sein du parlement. L'organisation en fait une

question d'efficacité du parlement, étroitement liée à l'image de l'institution aux yeux du public et à sa capacité à réaliser l'égalité des sexes dans la société.

L'UIP compte également donner l'exemple aux parlements en instaurant une politique contre le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors de ses propres assemblées et événements. L'organisation espère ainsi sensibiliser les membres des parlements du monde à l'importance d'offrir un milieu de travail inclusif, respectueux et sécuritaire pour toutes et tous.

Quelques mots sur la conférencière

Brigitte Fillion travaille pour le Programme de partenariat entre hommes et femmes de l'Union interparlementaire depuis 2009. Elle y pilote les recherches sur la violence envers les femmes parlementaires et le personnel parlementaire féminin. Elle est la rédactrice principale de l'étude internationale de 2016 sur le sexisme, sur le harcèlement et sur la violence à l'encontre des femmes dans les parlements ainsi que de deux études régionales sur le même sujet : l'une sur l'Europe, publiée en 2018 en partenariat avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et l'autre sur l'Afrique, menée en collaboration avec l'Union parlementaire africaine, publiée en 2021.

Brigitte Fillion est également la rédactrice des lignes directrices de l'UIP pour lutter contre le harcèlement sexuel et la violence à l'égard des femmes au parlement.

Madame Fillion a été fonctionnaire à l'Assemblée nationale du Québec de 1996 à 2008. De 1997 à 2002, elle a été détachée à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à Paris.